

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1374

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

831 197 009 RCS Paris.

DABY.

Forme : Société civile immobilière.

Capital : 1666.00 EUR.

Adresse : 4, rue Lamennais, 75008 Paris.

Précédent propriétaire : 831 273 750 RCS Paris. **DABY.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : DABY Forme : Société civile immobilière Adresse du siège : 4 rue Lamennais 75008 Paris Capital : 1666.00 EUR Numéro unique d'identification : 831197009 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : DABY Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 4 rue Lamennais 75008 Paris Capital : 1960.00 EUR Numéro unique d'identification : 831273750 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 765478.00 EUR - passif de 1386539.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : NEANT. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 II, 3° du code de commerce, les actions composant le capital de la Société Absorbante et les actions composant le capital de la Société Absorbée étant respectivement détenues par Chapitre Six et Made by Bensemoun et chacune de Chapitre Six et Made by Bensemoun s'engageant à (i) maintenir inchangées leurs détentions dans la Société Absorbante et leurs détentions dans la Société Absorbée en permanence entre la date du dépôt au greffe du Traité de Fusion jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion et ainsi (ii) demeurer les associées de la Société Absorbante et de la Société Absorbée jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, la Fusion n'entraînera pas d'échange d'actions de la Société Absorbante contre des actions de la Société Absorbée et il ne sera pas établi de rapport d'échange. La Société Absorbante ne procédera, en conséquence, à aucune augmentation de capital et les actions de la Société Absorbée seront donc annulées purement et simplement. Prime de fusion: néant. Date du projet commun de fusion : 18.04.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société DABY : 07.05.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société DABY : 13.05.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..